

2017_CT2_424

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de concours FSE au titre du Programme Opérationnel National FSE en région PACA "Emploi - Inclusion" dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix - Dossiers de réponse à l'appel à projets porté par la DIRECCTE PACA - Objectif thématique 9

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_424- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 12 octobre 2017

05_3_01

■ **Demande de concours FSE au titre du Programme Opérationnel National FSE en région PACA « Emploi – Inclusion » dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix – Dossiers de réponse à l'appel à projets porté par la DIRECCTE PACA – Objectif thématique 9**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisent que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques, au plan local, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE s'inscrit dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN), qui définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

La stratégie d'intervention du FSE pour 2014-2020 s'inscrit dans le contexte d'une crise économique et sociale majeure. L'action du fonds vise à corriger les déséquilibres structurels du marché du travail et à faire face aux conséquences de difficultés sociales accrues, engendrées par la crise. Il vise ainsi le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs. Le FSE a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre des objectifs thématiques 8 – Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail et 9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toutes les formes de discriminations.

Le programme opérationnel se décline ensuite en axes stratégiques d'intervention, dont trois ont été retenus :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Si le cadre réglementaire européen a été modifié dans son architecture, la philosophie et les résultats attendus confortent l'action des PLIE et permet le développement d'actions nouvelles dans les domaines de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'action du Pays d'Aix, dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), qui repose sur une programmation commune, bâtie avec les services de l'État, de la Région PACA et du Département des Bouches du Rhône, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Le PLIE du Pays d'Aix assure, pour le compte des signataires du Protocole 2013-2017, approuvé par délibération n°2012_A182 du Conseil communautaire de la CPA du 29 novembre 2012, une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la mise à l'emploi de ses participants. Conformément à l'article 11 du Protocole, le PLIE sollicite les financements du Fonds Social Européen.

Les actions proposées dans ce cadre se retrouvent au sein de l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », priorité d'investissement 9 « L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

À ce titre, l'État a émis un appel à projets visant à « Assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés sur le territoire du Pays d'Aix » au travers des trois Objectifs Spécifiques suivants :

– Objectif Spécifique 1 : « Augmentation du nombre de parcours intégré d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale »

– Objectif Spécifique 2 : « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion »

– Objectif Spécifique 3 : « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire »

Trois dossiers de demande de subvention ont été déposés dans le cadre de cet appel à projet répondant strictement aux objectifs fixés au sein des 3 objectifs spécifiques (dossiers annexés à la présente délibération).

Objectif spécifique 1 : « Mise en œuvre des parcours individualisés et renforcés vers l'emploi au bénéfice des participants du PLIE », au titre duquel la Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite une subvention d'un montant de **376.716,66€**.

Objectif spécifique 2 : « Mobilisation renforcée des employeurs facilitant l'accès à l'emploi des personnes en difficultés et mise en œuvre des clauses sociales », au titre duquel la Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite une subvention d'un montant de **199.358,37€**.

Objectif spécifique 3 : « Développement des projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion dans le champs de l'économie sociale et solidaire », au titre duquel la Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite une subvention d'un montant de **42.900,25€**.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n°2000-321 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La délibération n° 2012_A182 du Conseil communautaire de la CPA du 29 novembre 2012 approuvant les termes du protocole du quatrième PLIE 2013-2017;
- La délibération n°EMP 006-482/16BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 autorisant le Président à solliciter des fonds européens et notamment du FSE ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique Emploi et Insertion du 19 septembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix prend acte de la demande de financement FSE à hauteur de 618.975,28 € dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix pour mener à bien ses missions.

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de concours FSE au titre du Programme Opérationnel National FSE en région PACA "Emploi - Inclusion" dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix - Dossiers de réponse à l'appel à projets porté par la DIRECCTE PACA - Objectif thématique 9

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**